

Le jeudi 15 juin 2023 à 19h00, le Bureau Communautaire légalement convoqué, et par délégation du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FOURGOUS

DATE DE CONVOCATION  
09/06/2023

DATE D'AFFICHAGE  
09/06/2023

DATE D'ACCUSE DE  
RECEPTION  
PREFECTURE DES YVELINES  
23/06/23

NOMBRE DE MEMBRES EN  
EXERCICE : 21

NOMBRES DE VOTANT : 18

**Étaient présents :**

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Madame Affoh Marcelle GORBENA, Monsieur Bertrand HOUILLON, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Joséphine KOLLMANNNSBERGER, Monsieur François LIET, Monsieur Laurent MAZAURY, Monsieur Bernard MEYER, Monsieur Thierry MICHEL, Monsieur François MORTON, Madame Alexandra ROSETTI.

**formant la majorité des membres en exercice**

**Absents :**

Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Madame Eva ROUSSEL.

**Secrétaire de séance :** Joséphine KOLLMANNNSBERGER

**Pouvoirs :**

Monsieur Bertrand COQUARD à Madame Joséphine KOLLMANNNSBERGER, Monsieur Philippe GUIGUEN à Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Lorrain MERCKAERT à Madame Alexandra ROSETTI, Monsieur Ali RABEH à Monsieur François MORTON.

**Habitat**

**OBJET : 1 - (2023-182) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Plaisir - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Projet de rénovation urbaine du Valibout - Approbation de la convention de mise en place de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)**

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

**OBJET : 1 - (2023-182) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Plaisir - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Projet de rénovation urbaine du Valibout - Approbation de la convention de mise en place de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)**

## **Le Bureau Communautaire**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

**VU** l'arrêté préfectoral n°2015350-0009 en date du 16 décembre 2015 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire du nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016 à 75 membres,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendue aux communes de Maurepas et de Coignières, et instituant le nouvel EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

**VU** la délibération n°2016-7 du Conseil Communautaire du 9 janvier 2016 fixant la composition du Bureau Communautaire,

**VU** la délibération n°2016-215 du Conseil Communautaire du 9 mai 2016 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau,

**VU** la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, portant réforme de la politique de la ville et les nouveaux contrats de ville,

**VU** le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

**VU** l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain,

**VU** le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU,

**VU** la convention NPNRU de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) du 05 décembre 2022,

**VU** la délibération n°2017-450 du Conseil Communautaire du 21 décembre 2017 approuvant la convergence des trois contrats de ville Maurepas, Plaisir et SQY en un seul contrat de ville de Saint-Quentin-en-Yvelines 2017-2020,

**CONSIDERANT** que le quartier prioritaire du Valibout est engagé dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et qu'il bénéficie de subventions dans le cadre des contrats Politique de la Ville,

**CONSIDERANT** que le règlement général de l'ANRU oblige les projets de renouvellement urbain à prévoir un projet de gestion partenarial,

**CONSIDERANT** que la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) est une déclinaison de ce projet de gestion et constitue l'une des priorités transversales en tant que facteur d'amélioration du cadre de vie, du lien social et de la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires,

**CONSIDERANT** qu'elle a pour objectif d'assurer la cohérence des différentes actions menées en termes de qualité de vie sur un quartier (ex : entretien des espaces privés et publics, gestion des déchets, traitement de dégradations ...),

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

**CONSIDERANT** que la présente convention vient formaliser et pérenniser les collaborations entre les partenaires (Ville de Plaisir, Saint-Quentin-en-Yvelines, Etat et bailleur Les Résidences Yvelines Essonne) sur les périmètres d'interventions du quartier en Politique de la Ville (QPV) du Valibout,

**CONSIDERANT** que ses principaux enjeux sont les suivants :

- \* permettre de consolider et de favoriser les actions de la rénovation urbaine en cours et futures,
- \* engager un travail de coordination et de mutualisation des actions et des moyens autour de la démarche contractuelle et rompre avec la logique de programmation d'actions indépendantes les unes des autres,
- \* favoriser une appropriation par les habitants de leur nouveau quartier,
- \* pérenniser les investissements consentis par les collectivités, l'Etat et le bailleur sur le périmètre.

**CONSIDERANT** qu'à travers la signature de la présente convention, tous les partenaires s'engagent mutuellement à participer à l'amélioration de la qualité de vie et du service rendu aux habitants du quartier prioritaire de la Ville du Valibout,

**CONSIDERANT** que cette convention complète les démarches déjà engagées au titre de la politique de la ville sur la commune, pour une meilleure coordination des acteurs sur les points suivants :

- \* la gestion des espaces (propreté, entretien/maintenance, adaptation),
- \* les relations aux habitants, la médiation et la gestion des conflits, des actes d'incivilité et de violence,
- \* le cadre de vie.

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal de Plaisir a délibéré en ce sens le 13 mai 2023,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la Commission Aménagement et Mobilités du 08 juin 2023,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**Article 1 :** Approuve la convention mettant en œuvre la gestion urbaine et sociale de proximité du quartier prioritaire du Valibout à Plaisir.

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Publié sur le site de la Communauté d'Agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/fr>

**Adopté à l'unanimité par 18 voix pour**

**FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président**

**Jean-Michel FOURGOUS**

*«signé électroniquement le 23/06/23*

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.



# Convention de gestion urbaine et sociale de proximité

## Quartier du Valibout



## Entre les soussignés

L'Etat et l'ANRU, représenté par Monsieur Pascal Courtade, Préfet délégué pour l'Égalité des chances,

La Ville de Plaisir, représentée par Madame Joséphine Kollmannsberger, Maire dûment habilitée à cet effet par la délibération du conseil municipal 2020-41 du 3 juillet 2020, désignée ci-après « La Ville de Plaisir »,

La Société dénommée « Les résidences Yvelines Essonne Habitat », représentée par Monsieur Arnaud Legros, président du directoire dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil de surveillance en date du 03/01/2017.

L'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines, désignée ci-après « Saint-Quentin en Yvelines », représentée par son Président, Monsieur Jean-Michel Fourgous, dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Communautaire n° 2023-182 en date du 29/06/2023.

## SOMMAIRE

Préambule

Définition des principes de la GUSP

Présentation du quartier et diagnostic

- Le quartier du Valibout
  - o Des atouts .... Fragilisés
  - o Un projet de rénovation urbaine ancien et relancé en 2014 avec le NPNRU
- Diagnostic
  - o La marche exploratoire des femmes – 2018
  - o La concertation menée auprès des habitants en 2022
  - o Le diagnostic réalisé dans le cadre de la définition du projet urbain

Les grandes orientations poursuivies par la GUSP

Les objectifs prioritaires de la GUSP

La gouvernance

- Les acteurs de la GUSP au Valibout
- Les instances de pilotage
- Le pilotage de la convention

Plan d'actions

Préconisations et points de vigilance sur le projet urbain

Suivi et évaluation du dispositif

Engagements des partenaires

- Engagements collectifs
- Engagements spécifiques des parties

Durée de la convention

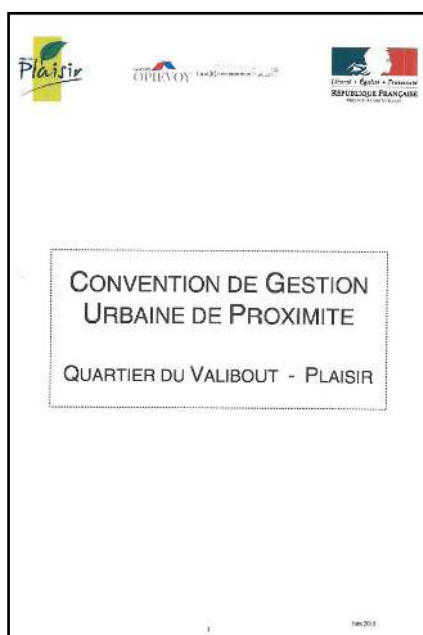
## Préambule

La ville de Plaisir a initié une première démarche de formalisation de la gestion urbaine et sociale de proximité pour le quartier du Valibout avec l'écriture et la signature d'une première convention en juin 2015 (voir document joint en annexe).

Cette démarche s'est déroulée au même moment que les premières réflexions autour de la rénovation du quartier. Cette convention avait pour objet de prioriser les axes d'intervention, de définir les engagements de chaque partenaire, de créer des instances de suivi et des outils d'évaluation.

Elle s'appuyait sur les principes suivants :

- Volonté de retenir des engagements communs pour tous les acteurs avec un niveau de prestations à fournir en matière de propreté,
- Une réflexion commune sur la résolution des problèmes liés au cadre de vie,
- Une mise en commun des projets et actions engagées au travers d'un dispositif coordonné, et opérationnel en vue de faire évoluer le programme d'actions,
- Le caractère évolutif du programme d'actions.



*Première convention de gestion urbaine et sociale de proximité du quartier du Valibout – 2015*

Cette première convention n'a pas eu de concrétisation opérationnelle mais a permis d'inscrire la collectivité vers une démarche plus structurante de la GUSP à Plaisir.

## Définition des principes de la GUSP

La gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) a été mise en place par l'Etat, par la loi 2003-710 du 1er août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, dite loi Borloo, qui institue le Programme National pour la Rénovation Urbaine (PNRU).

La GUSP prépare, accompagne et pérennise les projets urbains.

« La gestion urbaine et sociale de proximité a pour objectif la mise en œuvre d'une démarche partenariale cohérente entre les différents services urbains privés et/ou publics sur un quartier et/ou des formes innovantes de délégation, dans le but d'améliorer la qualité de vie des habitants, tant au quotidien que sur le long terme et de renforcer l'attractivité du quartier. Elle n'a pas pour but de dresser une panoplie d'actions, mais véritablement de générer une démarche partenariale [...] »  
- *Définition GIE « Villes et quartier », 1998*

La démarche de gestion urbaine propose de traiter des problématiques suivantes :

- L'amélioration du cadre de vie quotidien des habitants, qu'il s'agisse :
  - De la qualité des espaces publics et services urbains : fonctionnement et gestion des espaces publics (stationnement, circulations, épaves, jeux, espaces verts publics), traitement des déchets et dépôts sauvages, encombrants, promotion des écogestes...
  - De la qualité de l'environnement de l'habitat social et privé : fonctionnement et gestion du patrimoine social (propreté, sécurisation des espaces bâtis et non bâtis, présence de proximité...), gestion des interfaces public/privé et clarification des responsabilités de gestion.
- La contribution au bon fonctionnement résidentiel du quartier :

Bien qu'elles ne constituent pas des problématiques spécifiques à la GUSP et au cadre de vie mais relèvent plus globalement des dispositifs de la politique de la ville ou de problématiques d'aménagement, les problématiques transversales telles que la tranquillité publique, la vie de quartier, l'animation et le développement du lien social, l'attractivité des quartiers (commercialité, desserte en transports), l'emploi et l'insertion ont des incidences sur la qualité de gestion urbaine des quartiers.

Les démarches de GUSP à mener doivent veiller à articuler ces différents outils dans la mesure où ils contribuent à l'amélioration de la gestion du quartier et du cadre de vie.
- L'accompagnement du renouvellement urbain :

Les problématiques spécifiques aux quartiers concernés par des projets de renouvellement urbain, pour les maîtres d'ouvrages (anticipation des conditions de gestion future dès la conception des projets urbains, gestion des chantiers, adaptation de la gestion aux investissements réalisés) entrent dans le champ de la GUSP.

La gestion urbaine et sociale de proximité ne se veut pas être un nouvel échelon décisionnel, elle constitue un outil permettant de coordonner, dans le temps et dans l'espace, l'ensemble des services urbains et résidentiels sur un quartier ou un site.

C'est ainsi qu'elle a pour finalités :

- D'améliorer le cadre de vie des habitants et des usagers du territoire concerné
- De clarifier les modalités d'intervention et de renforcer la coordination entre les acteurs et opérateurs urbains,
- D'accroître la réactivité de signalement et le traitement des dysfonctionnements,
- D'améliorer la formation, le positionnement et la valorisation des agents intervenant sur le terrain,
- De pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine, dans un objectif de développement durable,
- De mettre en œuvre des solutions innovantes et de promouvoir l'expérimentation d'outils et de méthodes de gestion participative des quartiers,
- D'être rapidement opérationnelle et reposer sur des méthodes d'analyse et d'intervention coordonnées des partenaires sur le territoire concerné.

Cette démarche s'intègre dans un projet de développement global et doit s'articuler avec différents dispositifs spécifiques :

- L'outil de l'aménagement : le projet de rénovation urbaine et sociale (PRUS) ;
- L'outil de la politique de la ville : le contrat de ville
- L'outil visant l'amélioration de la sécurité : le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) ;
- L'outil des bailleurs : leur budget et leur éligibilité à la TFPB
- Les outils de communication et de transmission de l'information auprès des habitants ;
- Les outils de signalement, de prise en compte des réclamations et de traitement des demandes.

## Présentation du Quartier et diagnostic

### Le quartier du Valibout

Le quartier du Valibout, situé au Sud-Est du centre de la ville de Plaisir, comptait en 2018, 3279 habitants. Il est bordé au sud par l'avenue François Mitterrand et au nord par l'avenue du Général de Gaulle qui servent de desserte locale au quartier. A l'est, la RD 30 représente une véritable coupure urbaine qui sépare le quartier de l'Est de la ville et enclave le quartier. La rue Jules Verne à l'ouest permet de relier le quartier au centre-ville, au sud, et au centre commercial et à la gare, au nord.

Le quartier se compose de 1 107 logements (8 % du parc total de logements de la Ville), dont 98 % de logements sociaux appartenant à l'unique bailleur « Les Résidences Yvelines Essonne » (soit 34 % des logements sociaux communaux). Le quartier dispose d'une seule copropriété privée de 20 logements, située au 4 Allée Babeuf.

#### Des atouts ... fragilisés

Le quartier bénéficie de nombreux espaces verts que l'on pourrait qualifier de parc habité mais perçus par les habitants comme en mauvais état et pas assez entretenus.

Il dispose d'une bonne desserte routière, permettant de relier facilement le centre-ville, la gare, le centre commercial et les grands axes routiers de la ville. Toutefois, la départementale à l'Est agit comme une coupure urbaine du reste de la partie Est de la ville. Si un bus permet de rejoindre facilement et rapidement le centre-ville et la gare SNCF, la liaison vers le centre commercial nécessite une correspondance à la gare.

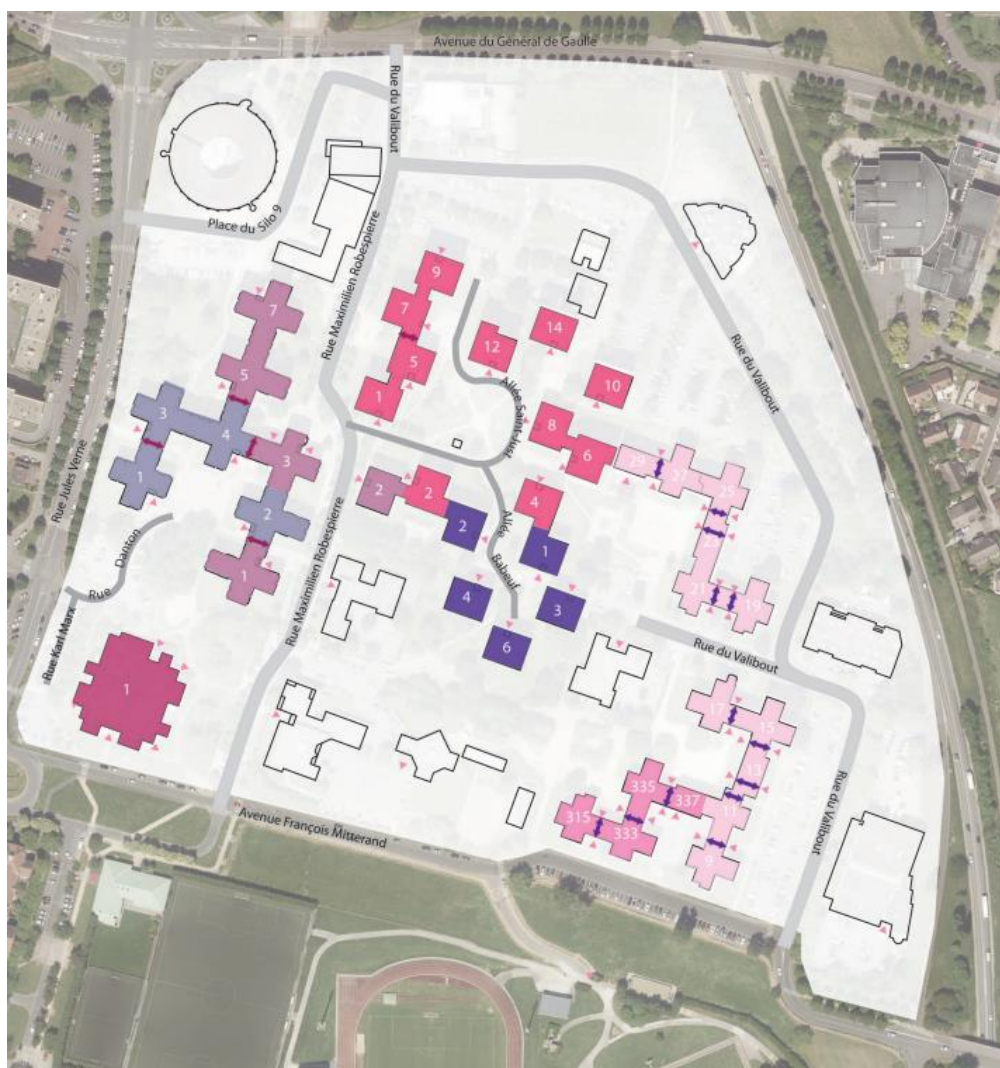
Le quartier est perçu et vécu comme piétonnier, grâce à un maillage dense, permettant de circuler à pied entre les immeubles.

Néanmoins, les tensions entre les piétons et les voitures sont fortes. On observe de nombreux mésusages avec des voitures qui roulent trop vite, parfois à contre-sens et un stationnement sur les espaces verts, les trottoirs ou au pied des immeubles, entravant grandement le caractère piéton du quartier.

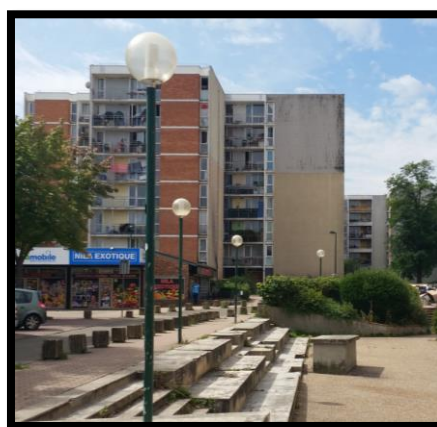
Le Valibout bénéficie d'une situation centrale en ville, avec une bonne desserte, et à proximité de nombreux équipements publics. (Collège, lycée, espace Mosaïque, théâtre Coluche, gymnases et terrains sportifs ...). Toutefois, le quartier en lui-même ne dispose que peu d'équipements de proximité, excepté les écoles, un accueil de loisirs et une crèche.

La petite polarité commerciale permet de proposer un service de proximité aux habitants mais celle-ci reste fragile avec la présence de commerces peu attractifs et à la santé économique incertaine.

## Plan du quartier avec les adresses



*Etude de maîtrise urbaine pré-opérationnelle pour le projet de renouvellement urbain du Valibout à Plaisir – Source : Quintet, 2018*





*Photos du quartier – 2021*

## Un projet de rénovation urbaine ancien et relancé en 2014 avec le NPNRU

Le Conseil d'Administration de l'ANRU a validé en 2014 l'inscription du quartier du Valibout sur la liste des bénéficiaires du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) pour la période 2014-2024. L'ANRU finance et accompagne les collectivités et les bailleurs sociaux pour mettre en œuvre de vastes projets de rénovation des territoires les plus vulnérables. Il s'agit de transformer ces quartiers en profondeur, en intervenant sur l'habitat, mais aussi en les désenclavant et en favorisant la mixité sociale pour permettre le changement d'image et d'attractivité des quartiers prioritaires. Le NPNRU vise la mise en œuvre d'une restructuration urbaine globale.

La ville de Plaisir, constatant les difficultés du quartier du Valibout, saisit en 2004 l'Etat pour intégrer le quartier sur la liste complémentaire des quartiers « sensibles », c'est-à-dire présentant des caractéristiques socio-économiques similaires à celles des quartiers classés en zone urbaine sensible. A l'issue de cette saisine, la ville a intégré, à titre exceptionnel, le Programme National de Rénovation Urbaine (PRU 1).

Le projet de rénovation urbaine travaillé à cette occasion fut cependant mis en attente, pour être relancé en 2014 dans le cadre du NPNRU. La signature en 2015 du Protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain a permis de définir un plan guide du projet élaboré par l'agence d'architecture et d'urbanisme QUINTET.

Le projet qui en a résulté a été validé par le Comité National d'Engagement de l'ANRU et par le Département (autre financeur majeur des projets de rénovation urbaine dans les Yvelines) en mai et juin 2019. L'ANRU et le Département (dispositif PRIOR) ont, à cette occasion, validé la pertinence du projet et confirmé leur engagement pour le financer. Ces engagements ont été formalisés dans deux conventions financières, une convention PRIOR signée le 17 décembre 2020 et une convention ANRU signée le 05 décembre 2022.

## Diagnostic

### La marche exploratoire des femmes – 2018-2019

Depuis 2017, la ville de Plaisir s'est engagée dans une réflexion sur l'égalité femmes-hommes en constituant différents groupes de travail dont l'un était consacré à l'égalité dans l'espace public. En effet, l'espace public est jugé comme non égalitaire, les femmes sont invisibles et les espaces publics sont surtout conçus par les hommes et occupés par eux. Dans ce contexte, pour rendre la ville aux femmes, il a été proposé de leur donner la parole, en faisant confiance à leur expertise d'usage de l'espace urbain et en leur permettant de réfléchir à comment se vit la ville en termes de sécurité, mobilité et aménagement.

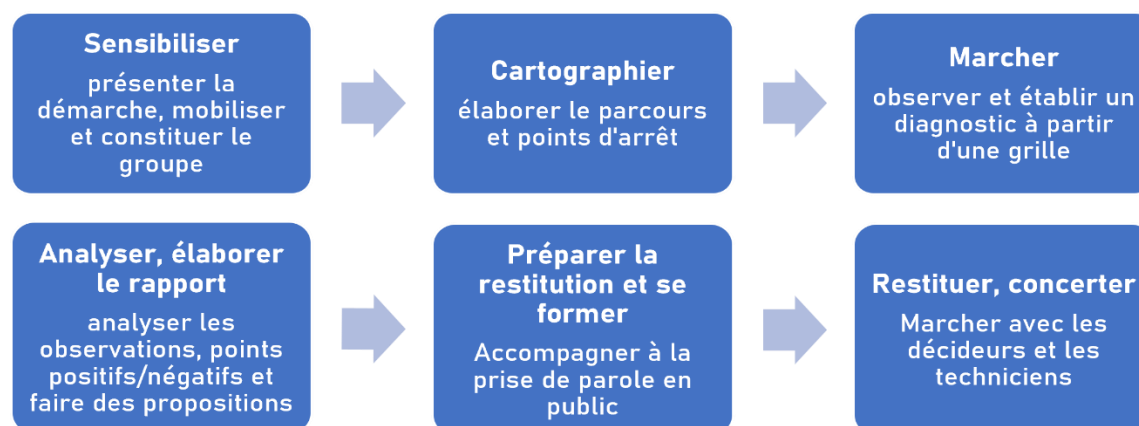
La ville a fait appel à l'association France Médiation qui coordonne depuis 2014 une expérimentation nationale de projets de marches exploratoires de femmes. Elle a initié une marche exploratoire avec les habitantes du quartier du Valibout, à la fois au titre de sa politique d'égalité femmes-hommes mais également parce que ce quartier est inscrit dans un projet de rénovation urbaine.

La marche exploratoire a permis aux femmes de mieux connaître le fonctionnement des institutions locales et de leur faire prendre conscience de leur rôle et de leur légitimité à prendre la parole pour « changer les choses ».

La marche participe à :

- Conquérir le droit à la ville,
- Favoriser une mixité des genres, des âges, des usages et des temporalités,
- Créer une dynamique durable de concertation entre les habitantes et les acteurs locaux,
- Créer une nouvelle forme d'échange entre le citoyen et le politique,
- Passer des individualités à un collectif.

Méthodologie de la démarche :



A la suite d'une première réunion d'information en mars 2019, un groupe de 16 femmes a pu être constitué. Elles ont défini le parcours à l'aide d'une cartographie sociale, en identifiant les lieux où elles se sentent bien, les lieux où il faut faire attention et ceux à éviter à tout prix. Une marche de nuit et une marche en journée ont été organisées, permettant de construire un diagnostic de l'environnement urbain à partir d'une méthodologie basée sur l'observation et l'analyse critique de l'espace urbain. S'en est suivi ensuite une phase de formalisation et de préparation de la

restitution permettant d'aboutir à un diagnostic du quartier et formuler des propositions d'intervention.

Les participantes considèrent toutes que le quartier a été abandonné et qu'il y a urgence à faire quelque chose.

Les thématiques que les participantes ont pu faire émerger :

L'aménagement urbain :

- Manque de structure pour les jeunes,
- Manque de bancs, notamment autour des jeux,
- Pas assez d'éclairage dans le quartier,
- Une voirie en mauvais état qui rend difficiles les déplacements à pieds, en poussette ou en fauteuil,
- Besoin d'embellir le quartier.

L'insécurité :

- Présence de trafics en bas des halls,
- Des regroupements sur l'espace public qui peuvent générer des nuisances,
- Une circulation importante et gênante des voitures.

Les déchets :

- Un quartier jugé sale.

Les préconisations formulées par le groupe :

- Améliorer la signalisation du quartier et mettre davantage les femmes en valeur dans le nom des rues,
- Améliorer l'éclairage public,
- Augmenter la desserte du quartier en transports en commun,
- Garantir la tranquillité de tous : installation de caméras de surveillance, présence plus forte de la police, sécurisation des installations des aires de jeux,
- Réguler le trafic automobile et le stationnement,
- Sécuriser et nettoyer les chantiers,
- Intervenir pour rénover et entretenir l'espace public : embellir le quartier avec des plantations et des fleurs, rénover la voirie et entretenir la végétation (élagage),
- Revoir le système des grilles d'accès aux immeubles,
- Diversifier les commerces,
- Offrir des espaces de jeux à tous les enfants : réaménager l'espace public avec des bancs, de nouveaux jeux...
- Créer un lieu de convivialité,
- Lutter contre les incivilités du quotidien : déchets, stationnement sauvage, encombrants...



*Photo des participantes à la marche exploratoire de 2019*

## La concertation menée auprès des habitants en 2022

Des éléments de diagnostic qui ont été corroborés lors de la concertation menée en 2022 auprès des habitants :

### Propreté

-  Déchets produit par les commerces (Mark Up)
-  Dépôts d'encombrants qui dysfonctionnent
-  Petits déchets
-  Voitures/scooters brûlés
-  Zone de déchets dû à la mécanique sauvage



La principale problématique identifiée en termes de propreté est celle des dépôts sauvages, des points de collecte des encombrants qui posent des difficultés de gestion et des déchets produits par la mécanique de rue.

Les plus grosses difficultés au niveau de la propreté se concentrent sur le nord du quartier, en particulier à proximité des commerces : problématique de la gestion des déchets du Mark Up, présence de déchets divers (emballages, mégots de cigarettes, ...) sur la place et le parking devant les commerces, point de dépôt d'encombrants qui dysfonctionne...

D'autres problèmes de propreté identifiés :

- Jets par les fenêtres

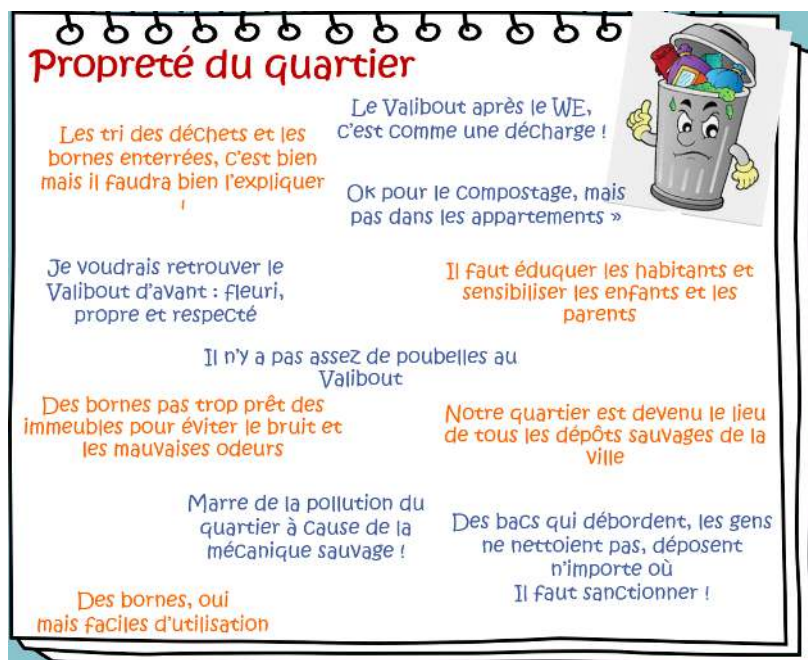
- Présence de nuisibles
- Absence de tri
- Dysfonctionnements des abris bacs OM
- Caddies
- Individus urinant régulièrement aux pieds des immeubles

Une obligation de collecter les biodéchets à anticiper

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024 pour l'ensemble des ménages. Dès lors, plusieurs solutions peuvent être déployées : déploiement de composteurs individuels ou partagés (en pieds d'immeuble ou de quartiers), ou déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire.

Dès lors, l'ensemble des acteurs de la GUSP doit travailler à la mise en œuvre de la solution la plus adaptée et pertinente pour le quartier.

Verbatim des habitants



Les habitants font ressortir plusieurs points de dysfonctionnements concernant la propreté du quartier :

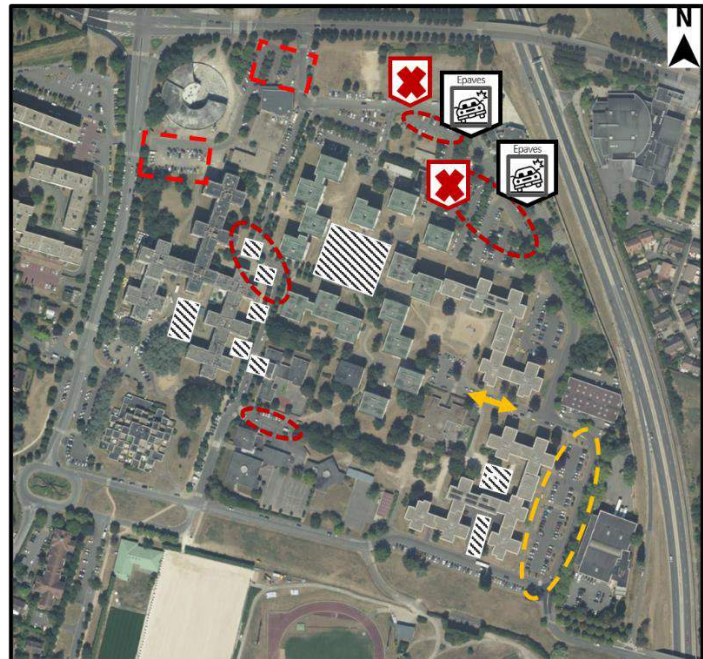
- Absence de tri des déchets,
- Un sentiment de saleté sur le quartier avec la présence de nombreux dépôts sauvages,
- Souhaite un embellissement du quartier (plantation de fleurs par exemple),
- Des nuisances générées par la mécanique de rue

Ils mettent aussi en avant des recommandations pour le projet urbain :

- Un emplacement et le type des bornes à bien travailler avec les habitants (pas trop proches des immeubles par exemple),
- Quelle modalité de compostage pour demain ?
- Mettre en place davantage d'actions de sensibilisation.

## Stationnement

-  Une voie pompiers à maintenir fermée au stationnement pour sécuriser la sortie des enfants
-  Des parkings à rénover pour le besoin des commerces et habitants
-  Stationnement sur les espaces verts qui vient les dégrader et gêne la circulation
-  Zones de mécanique sauvage avec production de déchets
-  Parking utilisé par des utilitaires
-  Présence de nombreuses voitures épaves et ventouses



Compte tenu de la configuration urbaine du quartier et des évolutions des modes de vie, le Valibout souffre d'un manque chronique de places de stationnement, avec moins d'une place par logement. Les habitants éprouvent des difficultés importantes pour se garer le soir après 18h et le week-end. Aujourd'hui, en l'absence de stationnement en sous-sol, celui-ci s'effectue uniquement sur la voirie en surface, à l'intérieur ou aux abords du quartier. Le stationnement est libre, gratuit et accessible par tous.

Le manque de places de stationnement s'explique par un nombre trop faible par rapport au nombre de logements et à la composition des ménages mais résulte aussi d'une pression supplémentaire apportée par des voitures extérieures au quartier et par l'accaparement de nombreuses places par la mécanique de rue et les voitures épaves/ventouses.

Le manque de stationnement génère une pression importante sur les espaces verts et piétons du quartier avec la présence de nombreuses voitures garées sur des espaces normalement interdits aux voitures (espaces verts, voies pompiers, cheminements piétons et trottoirs...). Cela génère des conflits d'usage forts entre les voitures et les piétons et des problèmes de sécurité pour ces derniers : obligation de descendre du trottoir pour marcher, manque de visibilité, difficultés de circulation pour les personnes avec poussettes ou en fauteuil... Le stationnement sur les trottoirs de voitures ou camionnettes gêne les habitants des appartements situés en rez-de-chaussée et vient en contradiction avec l'ambition du projet urbain d'un parc habité avec la présence de voitures dans des espaces bien définis et contraints.

Le passage d'un réseau en toile d'araignée à un réseau en étoile avec la gare comme pôle d'échange, a permis la création et le renforcement de lignes de bus structurantes avec une augmentation de la fréquence et de l'amplitude horaire. Une hausse de la fréquentation a été constatée. A contrario, un bus de ligne reliant en direct le quartier au centre commercial a été supprimé, rendant la liaison

entre les 2 plus difficile et plus longue. De même, le nouveau centre commercial n'est pas desservi par le bus. Il est plus difficile de se rendre d'un quartier vers un autre.

Après la demande de remettre cette liaison de bus, SQY a mené une expérimentation en mettant en place une navette avec 2 allers-retours par semaine. La fréquentation a été faible lors de l'expérimentation ; sans doute en raison des horaires qui n'étaient pas adaptés (pas assez de temps pour faire ses courses entre le départ et l'arrivée du bus).

Verbatim des habitants :



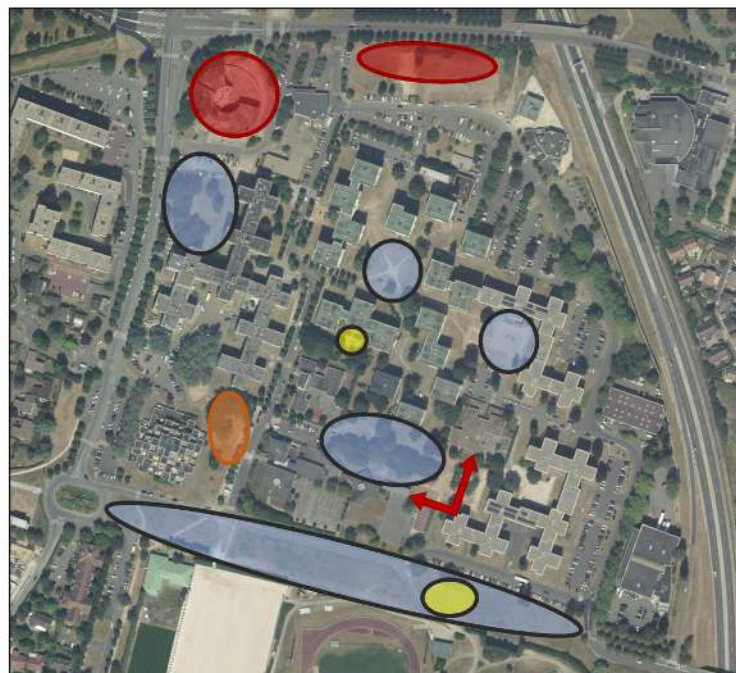
Le sujet du stationnement représente un enjeu fort pour les habitants, il est souvent cité comme la principale problématique du quartier sur le cadre de vie. Les habitants font part des difficultés pour se stationner en raison de l'inadéquation entre l'offre et la demande de places et des conséquences négatives que cela crée : nombreuses voitures garées sur des espaces interdits (espaces verts, voies piétonnes, trottoirs...).

La création de nouvelles places de parking est demandée par les habitants mais les possibilités, compte tenu d'un espace contraint, sont limitées. La réduction de la mécanique de rue et du nombre de voitures ventouses pourraient libérer des places de stationnement.

Les habitants concentrent leurs propositions vers une augmentation de l'offre mais les solutions peuvent être aussi d'agir sur la demande, en faisant par exemple diminuer le nombre de voitures.

## Espaces publics et lieux de convivialité :

-  Des espaces publics identifiés par les hab. avec un fort potentiel de développement et d'appropriation (fréquenté principalement l'été à cause de la boue en hiver)
-  Espaces peu fréquentés car difficultés d'accès ou méconnus et problème de sécurité pour la structure du mail
-  Des espaces publics avec un fort potentiel de développement et d'appropriation à conforter
-  Espaces pas du tout fréquenté
-  Cheminement à sécuriser de l'école maternelle vers la cantine



## Verbatim habitants :

### Espaces de convivialité

Il faut un lieu pour les jeunes où ils pourraient se retrouver et avec de l'aide aux devoirs

**On s'ennuie !!**  
Au Valibout, y'a rien à faire !

On veut des structures de sport pour faire de la musculation et de la boxe

**Plus d'aires de jeux pour les enfants, surtout pour les petits**

Ce serait bien que la Mosaïque soit un lieu ouvert pour que les mamans et les enfants puissent simplement venir profiter du jardin, cuisiner ou organiser des repas

**Y'a pas assez de bancs**

On veut utiliser la salle toute la nuit pour faire la fête ... et les mariages pendant 2 jours !

**Une salle aussi pour faire du sport, pensez aux seniors et aux handicapés !**

**On a besoin d'un lieu assez grand pour faire des fêtes, faudrait que la réservation soit facile et pas trop près des logements pour ne pas déranger les voisins**

**On veut des équipements sportifs pour les jeunes mais aussi pour les mamans**

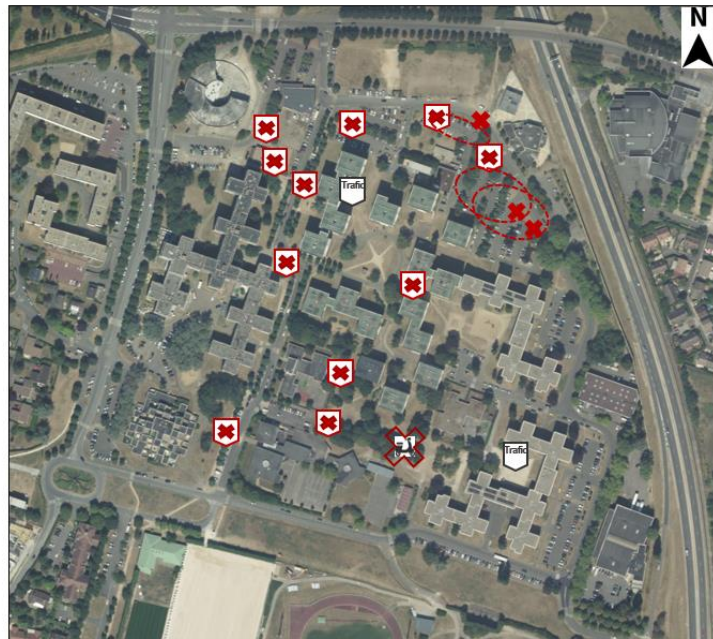
On va plus au City stade, on se blesse quand on tombe

On veut un espace rien que pour nous ... on veut bien que les autres habitants l'utilisent s'ils paient !

Les habitants souhaitent une amélioration des espaces publics mais expriment surtout le souhait de disposer d'une salle commune au sein du quartier à destination des familles pour organiser des événements privés mais aussi pouvant proposer des activités pour les jeunes.

## Tranquillité publique et sécurité

-  Points de trafic identifiés
-  Lieux de regroupements qui génèrent des nuisances (ivresse sur la voie public, barbecues...)
-  Présence régulière de scooters brûlés
-  Une mécanique sauvage associée à des regroupements



Les acteurs du territoire font état de nombreux regroupements de jeunes et d'adultes quand le quartier, le jour et la nuit, ce qui génèrent de nombreuses nuisances (déchets, bruits, sentiment d'insécurité) pour les habitants du quartier. Cette problématique est particulièrement présente dès l'entrée du quartier ce qui participe à la mauvaise image du quartier.

Verbatim habitants :

### Sécurité et tranquillité publiques

Y'a trop de bruit avec les rodéos !

Assez des hommes qui pissent sous nos fenêtres !

Nous les femmes, on ne peut pas aller partout dans le Valibout

On est inquiet de voir « Zoner » nos jeunes

Le trafic à ciel ouvert, ça nous inquiète pour nos enfants !

L'insécurité est grandissante !

Il faut enlever les espaces encombrants qui servent au deal, ce sont des nids à voyous !!

Que fait la police ? Elle intervient quand ?

On a peur de passer à certains endroits

Une nouvelle rue, c'est bien, ça permet d'ouvrir le quartier mais il faudra qu'elle soit aménagée et sécurisée



Un grand nombre d'habitants et d'acteurs du territoire (équipes éducatives, associations du quartier, résid managers, commerçants, agents de la ville...) expriment un sentiment d'insécurité dans le quartier.

Les femmes, notamment, soulignent cette problématique en raison de la présence de regroupements de jeunes ou d'adultes avec parfois la présence de points de deal, qui génèrent chez elles ou leurs enfants des attitudes de contournement ou d'évitement.

La multiplication des rixes entre bandes de très jeunes adolescents sur ou aux alentours du quartier est particulièrement évoquée, les confrontations avec les forces de l'ordre sont récurrentes et augmentent le sentiment génèrent souffrances, consternation et exaspération chez un grand nombre d'habitants du quartier.

Les manifestations spontanées à caractère festif sur l'espace public sont également pointées, du fait des débordements qu'elles génèrent.

Enfin la mécanique de rue qui se déploie sur le quartier de façon de plus en plus anarchique dans un contexte de communautés, est également source de trouble à l'ordre public, du fait de consommation excessive d'alcool sur la voie publique.

Ces éléments pointés par les habitants corroborent les enjeux en matière de sécurité et de sûreté publiques relevés par :

- 1 L'étude d'impact menée en mars 2022 sur le Projet du NPNRU du quartier du Valibout à Plaisir :

#### **Enjeux :**

- Pacifier les espaces publics avec une maîtrise de la gestion urbaine de proximité
- Garantir des usages positifs sur les espaces publics dans le but d'une réappropriation positive des espaces
- Proposer une offre de stationnement adaptée tout en garantissant la non utilisation déviante de ces places (véhicules épaves)
- Renforcer le sentiment de sécurité des résidents par la prise en compte des aspects de prévention situationnelle (luminosité)
- Offrir une diversification des services et des commerces afin de générer des flux positifs au sein du quartier
- Traiter la trame viaire afin de désenclaver le cœur du quartier et faciliter les interventions des forces de sécurité intérieure
- Aménager les espaces afin d'optimiser la sécurisation des flux (modes doux, traversées des routes, prise de vitesse des véhicules)
- Offrir des conditions d'accueils au sein des halls des bâtiments et favoriser leur surveillance naturelle notamment depuis la voie publique

## 2 Le diagnostic sécurité du Cabinet Althing réalisé en 2022 :

### → INCIDENCES POSITIVES DU PROJET

- L'offre qualitative sur les espaces publics est très positive notamment sur l'aspect végétal. Il conviendra de travailler ensemble sur les essences végétales garantissant visibilité et surveillance naturelle.
- Nombreux aménagements en mobilier urbain pacifiant le quartier (mobilier anti-stationnement, rodéos, zone 30).
- La proposition d'aménagement urbain est également positive : valorisation des modes doux, sécurisation des cheminements piétons, etc.

### → INCIDENCES NEGATIVES OU NULLES ET MESURES ERC <sup>1</sup>

- Malgré le travail qualitatif effectué sur la trame viaire, le cœur du quartier demeure toujours enclavé et les forces de sécurité intérieure auront toujours les mêmes difficultés d'interventions.
- Le lieu envisagé du garage solidaire porte à réflexion : cette activité doit être éloignée des habitations sans pour autant être trop excentrée.

*Source – Cabinet ALTHINGS, 2022*

## Le diagnostic réalisé dans le cadre de la définition du projet urbain

Enfin, le diagnostic du quartier réalisé en 2018 dans le cadre de la définition du projet urbain a également relevé de nombreuses fragilités :

- Un quartier enclavé avec une voie extérieure qui entoure le quartier, sans desserte de l'intérieur
- Un quartier dans une dynamique de paupérisation. 63% des nouveaux habitants du parc social ont des revenus inférieurs à 40% du plafond PLUS. Le quartier se spécialise dans l'accueil des ménages les plus modestes avec une part importante de familles nombreuses et d'occupants de moins de 25 ans.
- Un déséquilibre des typologies de logements au sein du quartier et une attractivité différenciée en fonction des résidences. L'offre de logements est composée à 62% de logements de types T3-T4 avec une forte proportion de résidences de petite taille dans les résidences des tranches 2 et 3 (Ouest et centre du quartier), le taux de rotation est important, entre 10 et 13 %. La tranche 1 à l'Est se compose majoritairement de grands logements avec un faible taux de rotation (3 à 6 %).
- Un centre commercial fragilisé.

---

<sup>1</sup> Mesures d'évitement, de réduction, de compensation, prévues par le Code de l'Environnement



fig. 10



fig. 11



fig. 12



fig. 13



fig. 14

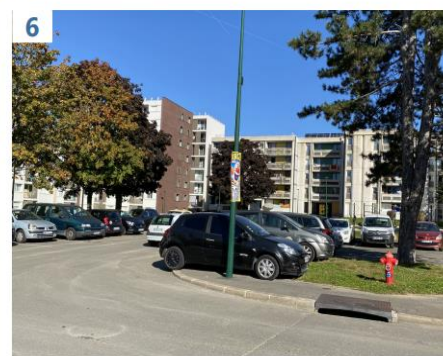


fig. 15

#### Légende des photos :

|                                                                                                                                |                                                      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| 1. Un quartier enclavé                                                                                                         | 4. Un centre commercial fragilisé                    |
| 2. Un déséquilibre des typologies de logements au sein du quartier et une attractivité différenciée en fonction des résidences | 5. Des incivilités et des dépôts sauvages de déchets |
| 3. Des voies très larges à grande circulation et peu adaptées aux piétons et aux cyclistes                                     | 6. Des problèmes récurrents de stationnement         |

Source image : *diagnostic Quintet, 2018*

A la suite de ce diagnostic, 6 ambitions du projet ANRU ont été définies :

- Relier le Valibout au reste de la ville,
- Intégrer les enjeux environnementaux,
- Redéfinir les espaces publics et privés,
- Faciliter le quotidien des habitants,
- Redynamiser les commerces,
- Coconstruire avec les habitants.

## Le projet de renouvellement urbain prévoit :



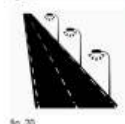
### Démolitions

- 56 logements démolis situés dans 3 immeubles du bailleur Les Résidences Yvelines Essonne, au 27-29 rue du Valibout et 4 Allée Saint-Just
- Démolition de l'école Louise Michel (après travaux d'extension de l'école Casanova)



### Résidentialisations

- 1 021 logement locatifs sociaux en résidentialisation (bailleur Les Résidences Yvelines Essonne)



### Aménagement des espaces publics

- Requalification des espaces publics du quartier et de ses abords,
- Création d'une nouvelle place en entrée de quartier à la place du silo, d'une nouvelle voie circulée au cœur du quartier à la place des logements et de l'école Louise Michel démolis.



### Equipements publics de proximité

- Réhabilitation et extension des écoles Brossolette et Casanova (Pôle éducatif) et aménagement d'un jardin partagé
- Création d'une salle polyvalente
- Création d'une Maison d'accueil et d'accès au droit (PMI et services sociaux du Département et de la ville de Plaisir)



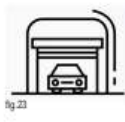
### Autres équipements prévus dans le cadre du programme des espaces publics

- Plaine des sports : plateau sportif en libre accès et création d'espaces de convivialité
- Equipement de loisirs (table de pique-nique, jeux pour enfants, etc.)



### Equipements financés dans le cadre du Plan Yvelinois d'amorce à la rénovation urbaine

- Création d'un restaurant scolaire mutualisé (livré en octobre 2021)
- Création d'un City stade livré en 2019



### Immobilier à vocation économique

- Création d'un garage solidaire
- Redynamisation des commerces par la création d'une nouvelle polarité en entrée de quartier autour d'une place-parvis et d'un centre commercial renouvelé



### Construction neuve de logements en diversification

- Diversification d'environ 200 logements dans le cadre de l'opération d'aménagement Nord du Valibout (accession et locatif libre)

Si ces dysfonctionnements doivent être traités dans le cadre du nouveau projet urbain ; il convient également de mettre en cohérence les actions et solutions mises en œuvre dans ce cadre avec les enjeux de la gestion urbaine et sociale de proximité à décliner. Comme évoqué préalablement, la GUSP prépare, accompagne et pérennise le projet urbain : « L'accompagnement du projet urbain par une amélioration sensible et immédiate de la gestion urbaine et sociale de proximité doit être prévu. Le traitement rapide et visible des aspects matériels les plus insatisfaisants de la vie quotidienne des habitants les incite à s'impliquer de façon positive dans le projet global à un horizon plus lointain »

*Règlement général de l'ANRU - Arrêté du 19 juin 2006 - Titre III - Article 1.4.3*

## Les grandes orientations poursuivies par la gestion urbaine et sociale de proximité

A l'échelle de la Ville, plusieurs axes de travail et orientations doivent être poursuivis, parmi lesquels, le fait de :

- Bien positionner la coordination GUSP et l'articuler formellement aux services, agents et partenaires concernés par la bonne conduite de la démarche GUSP ;
- Privilégier une conception élargie de la GUSP du point de vue des thématiques qu'elle porte : il s'agit d'imaginer les liens possibles avec les autres dispositifs / problématiques que sont la tranquillité publique, l'accompagnement et l'animation sociaux et les liens avec les nombreux partenaires de proximité ;
- Assouplir les périmètres de la GUSP afin de prendre en compte les abords du périmètre du PRUS et les équipements limitrophes qui ont un impact sur le quartier ;
- Rendre lisible et visible ce qui est fait, appuyer la démarche GUSP sur les instances existantes, pour affirmer le lien étroit avec les problématiques de renouvellement urbain et de démocratie participative : groupes de travail avec les partenaires, lieux de coordination de l'intervention des services, lieux de concertation avec les habitants. Les propositions quant à l'organisation de la future démarche GUSP prendront en compte ces éléments, tout en conservant la possibilité de les amender, d'en proposer d'autres ...
- Valoriser le travail des agents de terrain : intégration de leurs contraintes de travail et recherche de leur implication dans la démarche GUSP afin d'optimiser le service rendu et d'améliorer les relations à l'échelle du quartier entre ces intervenants, les autres acteurs qui travaillent sur le quartier et les habitants ;
- Prendre en compte les moyens du bailleur social liés aux abattements TFPB du bailleur et en faire de véritables leviers de leur engagement dans la démarche ;
- Construire et consolider les outils et procédures : mise en place de procédures en lien avec les services de la Ville, pour optimiser, simplifier les relations avec les partenaires et être plus réactifs pour de meilleurs résultats sur les différentes interventions ;

Il s'agit en l'espèce de faire de la diffusion d'information entre les partenaires un enjeu de la démarche permettant une prise en compte des contraintes extérieures (absence d'agents ou dysfonctionnements) et une plus grande visibilité de leurs « résultats » ;

- Une meilleure prise en compte des demandes d'amélioration des habitants, qui va de pair avec une sensibilisation et une plus forte implication de leur part, pour aller vers des modifications de comportements et une participation accrue à la régulation des usages et des pratiques dans l'espace public ;
- Une anticipation de la gestion quotidienne de demain : un renforcement du suivi des chantiers à venir et des nuisances liées ; une réflexion sur la définition de « standards » de gestion durable et l'harmonisation par le haut des pratiques existantes

## Les objectifs prioritaires de la GUSP

Le dispositif partenarial de gestion urbaine et sociale de proximité se structure autour de plusieurs objectifs prioritaires, au sein desquels sont développés plusieurs actions, dont la faisabilité et la mise en œuvre seront étudiées au sein du COPIL, dans le cadre de la programmation annuelle des interventions :

- Améliorer la coordination de l'ensemble des acteurs intervenant sur le quartier
- Améliorer la gestion et la coordination des chantiers existants et à venir
- Améliorer la circulation et le stationnement dans le quartier
- Améliorer la gestion des déchets et des encombrants et favoriser la pratique du tri sélectif
- Améliorer la tranquillité publique et la vie sociale
- Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'accompagnement des habitants

Ces objectifs prioritaires synthétisent l'ensemble des actions, qui sont détaillées dans les programmes ci-dessous.

| Enjeux                                                     | Objectifs poursuivis                                 | Actions                                                                                                    | Résultats attendus                                                                                                                                                    | Pilotes et partenaires                        | Moyens mobilisés                                                                                                                                                         | Echéance                            | Indicateurs de suivi et d'évaluation                                                                                                                                           | Taux de réalisation |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Améliorer la coordination des intervenants sur le quartier |                                                      | Définir les instances de suivi de la GUP (Copil, Cotech, réunion de coordination GUP, comité du quotidien) | Assurer le bon positionnement de l'ensemble des acteurs (articulation du dispositif / interconnaissance des parties prenantes)                                        | Coordonnateur GUP                             | Réunions<br>Calendrier de mise en œuvre                                                                                                                                  | Avant la signature de la convention | Formalisation de la convention et signature par les parties<br>Suivi : Nombre de réunions<br>- Copil :<br>- Cotech : 1 fois / trimestre<br>- Comité de suivi : 1 fois par mois |                     |
|                                                            |                                                      | Création d'un conseil participatif d'une douzaine d'habitants                                              | Formalisation d'un groupe investi et relayant les besoins du quartier                                                                                                 | Coordonnateur GUP                             | Création d'un événement à la Maison du projet – GUP dating<br><br>Mise en place d'actions « aller vers » en pieds d'immeubles<br><br>Création d'une communication ad hoc | 04/2023                             | Nombre de personnes mobilisées lors des événements<br><br>Nombre de personnes volontaires<br><br>Représentativité du quartier                                                  |                     |
|                                                            |                                                      | Animation du conseil participatif                                                                          | Courroie de transmission entre les habitants et les partenaires institutionnels (gestion des problématiques quotidiennes et suivi du projet de renouvellement urbain) | Coordonnateur GUP                             | Réunions<br><br>Création d'un outil de communication inter-membres                                                                                                       | Sur la durée de la convention       | Mise en place d'un calendrier de réunions                                                                                                                                      |                     |
|                                                            | Mettre en œuvre et rendre effectif le dispositif GUP | Création d'une coordination technique des interventions dans l'espace collectif/GUP                        | Résolution des problématiques du quotidien relayées par                                                                                                               | Coordonnateur GUP avec l'ensemble des acteurs | Réunions                                                                                                                                                                 | Sur la durée de la convention       | Régularité des réunions et diffusion de comptes-rendus                                                                                                                         |                     |

| Enjeux                                                     | Objectifs poursuivis | Actions                                                                                                 | Résultats attendus                                                                                                                              | Pilotes et partenaires                            | Moyens mobilisés                                                                                                                                                                         | Echéance                      | Indicateurs de suivi et d'évaluation                                                                                                                      | Taux de réalisation |
|------------------------------------------------------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Améliorer la coordination des intervenants sur le quartier |                      |                                                                                                         | les partenaires / les habitants                                                                                                                 |                                                   |                                                                                                                                                                                          |                               |                                                                                                                                                           |                     |
|                                                            |                      | Instauration de visites sur le terrain régulières (diagnostics en marchant)                             | Repérage des dysfonctionnements urbains du quartier (déchets, tranquillité, nuisances, ...)<br><br>Alimenter les <del>Cotech</del> trimestriels | Coordonnateur <u>GLUP</u> avec le comité de suivi | Utilisation d'une grille d'analyse régulièrement mise à jour et validée dans le cadre de la coordination technique GUP<br><br>Mise en place d'un outil de suivi de réponse aux habitants | 1 fois par trimestre          | Relevés de dysfonctionnements, comptes-rendus et réponses apportées aux dysfonctionnements repérés                                                        |                     |
|                                                            |                      | Créer un outil de regroupement des signalements et des dysfonctionnements (veille technique et sociale) | Mise en place de fiches de signalement partagées intégrant les réponses apportées                                                               | Coordonnateur GUP avec le comité de suivi         | Participation des différents acteurs au dispositif de veille technique<br><br>Logiciel partagé : budget / compétences dédiés                                                             |                               | Mise en œuvre d'un circuit de saisine / réponses temps de réactivité face aux dysfonctionnements signalés - Statistiques annuelles des dysfonctionnements |                     |
|                                                            |                      | Association des médiateurs urbains de nuit à l'outil de veille technique                                | Alimentation de l'outil dédié au recueil des dysfonctionnements quotidiens                                                                      | Coordonnateur GUP                                 | Fiche incident (centralisée par l'assistante de direction du Pôle Médiation)                                                                                                             | Sur la durée de la convention | Nombre de fiches renseignées                                                                                                                              |                     |

| Enjeux                                                                     | Objectifs poursuivis                                                 | Actions                                                                                                                                              | Résultats attendus                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Pilotes et partenaires                                                                                                                                                                                                                        | Moyens mobilisés                                                                                                                                        | Echéance                                                                             | Indicateurs de suivi et d'évaluation                                                                   |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                            | EN AMONT de la période de chantiers                                  |                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                      |                                                                                                        |
| Améliorer la gestion et la coordination des chantiers existants et à venir | Anticiper l'accompagnement des habitants durant la phase de chantier | Créer un comité de gestion courante                                                                                                                  | <p>Identifier les opérateurs</p> <p>Appropriation par les acteurs de terrain et les représentants des habitants des enjeux et du phasage des différents chantiers</p> <p>Doter les agents de terrain d'éléments de langage approprié afin de répondre aux questions et sollicitations des habitants</p> | <p>Coordonnateur GUSP</p> <p>Opérateurs (entreprises, conducteurs travaux ...)</p> <p>SQY</p> <p>Bailleur (résid managers ...)</p> <p>Services ville (DST, médiateurs, PM)</p> <p>PN</p> <p>DDT</p> <p>SDIS ?</p> <p>Conseil participatif</p> | <p>Réunions d'information</p> <p>Formations (posture, communication ...)</p>                                                                            | <p>Dès la signature de la convention</p> <p>Tout au long de la phase de chantier</p> | Nombre de réunions mises en œuvre                                                                      |
|                                                                            | Développer une stratégie de communication                            | Créer des supports spécifiques accessibles aux habitants (ex : communication synoptique, affiches, plans 3D ...) et veiller à leur mode de diffusion | Permettre aux habitants de s'approprier les changements : les comprendre, s'y préparer et les projeter                                                                                                                                                                                                  | Coordonnateur GUSP<br>Dcom Ville / Prestataire(s) spécifique(s)                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                      | Outils d'information créés à destination des habitants                                                 |
|                                                                            | EN PHASE de chantiers                                                |                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                         |                                                                                      |                                                                                                        |
|                                                                            | Accompagner les habitants durant la phase de chantiers               | Créer des temps de rencontre conviviaux avec les habitants                                                                                           | Informier régulièrement les habitants, répondre à leurs questions et rassurer                                                                                                                                                                                                                           | <p>Coordonnateur GUSP</p> <p>Bailleur</p> <p>Scs Ville</p> <p>Conseil participatif</p>                                                                                                                                                        | <p>Maison du projet : réunions</p> <p>Aller vers : permanences, café chantiers, pieds d'immeubles, temps de permanence loges des résid managers ...</p> | <p>Pendant toute la durée des chantiers</p>                                          | <p>Nombre de réunions / événements</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre de questions posées</p> |

| Enjeux                                                                     | Objectifs poursuivis                                             | Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Résultats attendus                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Pilotes et partenaires                                                                                                                                                                                                                                             | Moyens mobilisés                                                                                                                                          | Echéance                                  | Indicateurs de suivi et d'évaluation                                                                                  |
|----------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                            | Animer la maison du projet                                       | <p>Etablir une programmation</p> <p>Informers les habitants sur le projet et son état d'avancement</p> <p>Impliquer l'équipe de la Mosaïque</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>Coordonnateur GUSP</p> <p>Agents Mosaïque</p> <p>Communication Ville</p>                                                                                                                                                                                        | <p>Réunions</p> <p>Ateliers participatifs</p> <p>Expositions</p> <p>Débats ...</p> <p>Experts selon les sujets abordés</p> <p>Budget dédié</p>            | <p>Tout au long de la démarche</p>        | <p>Taux de participation –</p> <p>Nombre de participants</p> <p>Nombre d'événements créés</p> <p>Types de publics</p> |
| Améliorer la gestion et la coordination des chantiers existants et à venir | Anticiper et réduire et les nuisances liées aux futurs chantiers | <p><b>Circulation / Stationnement</b></p> <p>Etablir un rétroplanning des opérations OPCU-IC<br/><i>(Ordonnancement, planning et coordination interchantiers de la programmation urbaine)</i></p> <p>Etablir un plan de circulation régulièrement mis à jour</p> <p>Créer des espaces spécifiques aux cabanes, engins de chantier et véhicules des ouvriers</p> <p><b>Déchets / Propreté</b></p> <p>Adapter le circuit de collecte aux différentes phases de chantiers</p> <p>Créer des espaces dédiés à la collecte des déchets de chantiers et les sécuriser</p> <p>Mettre en place des tournées spécifiques pour l'enlèvement des déchets produits</p> | <p>Continuer à assurer l'accessibilité et la sécurité des bâtiments d'habitation et des différents équipements publics</p> <p>Sécuriser la circulation des engins de chantiers sur les sites de chantiers</p> <p>Assurer la continuité de la bonne gestion des différentes collectes (OM, encombrants)</p> <p>Garantir la sécurité des habitants éviter des dépôts sauvages</p> <p>Garantir un niveau de propreté acceptable dans le quartier</p> | <p>Coordonnateur GUSP</p> <p>Opérateurs (équipes MOE)</p> <p>SQY</p> <p>Bailleur</p> <p>Services ville : DST / PM ...</p> <p>PN</p> <p>SDIS</p> <p>Conseil participatif</p> <p>DAJCP (arrêtés de circulation / stationnement – arrêtés de dérogation au bruit)</p> | <p>Programmation chantiers</p> <p>Palissades de chantiers</p> <p>Bennes, poubelles spécifiques</p> <p>Panneaux de signalisation / Signalétique ad hoc</p> | <p>Tout au long de la phase chantiers</p> | <p>Retours des habitants et des partenaires (EN, associations, SEPUR ...)</p>                                         |

| Enjeux                                       | Objectifs poursuivis                                          | Action                                                                                                                                                                                           | Résultats attendus                                                                                                                                                                                       | Pilotes et partenaires                                                                                | Moyens mobilisés                                                                                                                        | Echéance                                                                                                       | Indicateurs de suivi et d'évaluation                                                                 |
|----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Améliorer la circulation et le stationnement | Remédier aux difficultés d'orientation dans le quartier       | Mettre en place des plans d'orientation (jalonnement et signalétique) et de signalisation au sein du quartier<br><br>Accompagner et faciliter les mobilités perturbées par les chantiers à venir | Permettre aux habitants et aux personnes extérieures de mieux s'orienter et accéder facilement aux adresses recherchées (immeubles, équipements publics, loges des gardiens ...)                         | Coordonnateur GUP<br>Ville SQY Bailleurs AMO                                                          | Elaboration d'un plan de déplacement en fonction des phases                                                                             | Tout au long de la démarche                                                                                    | Nombre de personnes trouvées errantes dans le quartier<br>Nombre d'appels de personnes perdues       |
|                                              | Libérer des places de stationnement                           | Procéder à l'enlèvement des véhicules                                                                                                                                                            | Plus de places disponibles pour les habitants du quartier                                                                                                                                                | Coordonnateur GUP<br>Police municipale (SI3PC)<br>Police nationale<br>Pôle Médiation<br><br>Fourrière | Communication autour de la procédure d'enlèvement<br><br>Procédures d'enlèvement<br><br>Travaux de neutralisation                       | Tout au long de la démarche                                                                                    | Nombre de procédures d'enlèvement réalisées                                                          |
|                                              | Reconquérir les espaces squattés par le stationnement sauvage | Créer une instance partenariale ad hoc                                                                                                                                                           | Articuler l'identification des voitures ventouses et de leurs propriétaires entre les acteurs                                                                                                            | Coordonnateur GUP<br><br>PM<br>PN<br><br>Fourrière                                                    |                                                                                                                                         | Dès la signature de la convention                                                                              | Nombre de réunions réalisées<br><br>Nombres de procédures d'enlèvement lancées                       |
|                                              | Réduire la mécanique de rue                                   | Créer des événements destinés à accompagner les changements de comportements et d'usages des acteurs de la mécanique de rue et des habitants                                                     | Retrouver des places de stationnement<br><br>Réduire la pollution induite<br><br>Réduire les nuisances sonores / les regroupements / les mauvais comportements liés à la pratique de la mécanique de rue | Coordonnateur GUP<br>Pôle Médiation<br><br>Prestataire retenu                                         | Création d'un garage solidaire<br><br>Communication<br><br>Réunions de sensibilisation<br><br>Ateliers de co-construction<br>Aller vers | Dès la signature de la convention et tout au long de la démarche aboutissant à la création du garage solidaire | Nombre de mécaniciens de rue participant aux événements<br><br>Nombre de véhicules ventouses retirés |

| Enjeux                                       | Objectifs poursuivis                           | Action                                                                                                                     | Résultats attendus                                                                                                                                                                                  | Pilotes et partenaires          | Moyens mobilisés                                                  | Echéance                                     | Indicateurs de suivi et d'évaluation                                                            |
|----------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Améliorer la circulation et le stationnement | Sécuriser les interfaces piétons-automobiles   | Créer des événements à l'attention des familles et de leurs enfants sur les nouvelles voies et les nouveaux passages créés | Rassurer les familles                                                                                                                                                                               | Coordonnateur GUP               | Réunions de sensibilisation<br>Ateliers participatifs<br>Circuits | Au démarrage des travaux des nouvelles voies | Nombre d'événements créés<br>Nombre de participants<br>Nombre d'incidents                       |
|                                              | Créer des emplacements spécifiques et réservés | Créer des événements afin de recueillir les attentes et besoins des habitants en la matière                                | Répondre aux besoins de stationnement de l'ensemble des usagers selon les véhicules utilisés (2-roues, PMR, bornes de recharge électriques, ...) et les usages (dépose-minute devant pôle éducatif) | Coordonnateur GUP<br>DST<br>SQY | Ateliers<br>Installation de mobilier et délimitation de zones     | Au démarrage des travaux des nouvelles voies | Nombre de participants aux réunions<br>Nombre d'aménagements créés et leur niveau d'utilisation |

| Enjeux                                              | Objectifs poursuivis                                                               | Action                                                                                                                                             | Résultats attendus                                                                                     | Pilotes et partenaires                                                                       | Moyens mobilisés                                   | Echéance             | Indicateurs de suivi et d'évaluation                                                                                  |
|-----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Améliorer la gestion des déchets et des encombrants | Améliorer la gestion des déchets ménagers –<br><br>Mettre en œuvre le tri sélectif | Sensibilisation des habitants et des jeunes sur les enjeux de la mise en place du tri sélectif                                                     | Appropriation du principe de tri sélectif                                                              | Coordonnateur GUP avec l'ensemble des acteurs SQY                                            | Ateliers participatifs                             |                      | Nombre d'ateliers proposés<br>Nombre de participants                                                                  |
|                                                     |                                                                                    | Réflexion sur l'emplacement et les modalités de gestion et de fonctionnement des abris encombrants                                                 | Réguler le dépôt d'encombrants dans le quartier<br><br>Diminuer l'intervention des services municipaux | Coordonnateur GUP avec l'ensemble des acteurs<br>Police municipale SQY                       | Ateliers de sensibilisation                        |                      | Nombre d'ateliers proposés<br>Nombre de participants<br>Nombre de rotations et d'enlèvement<br>Nombre de PV dressés   |
|                                                     | Améliorer la propreté du quartier, notamment des espaces publics                   | Sensibilisation des habitants sur les écogestes et le respect de l'environnement                                                                   | Un quartier plus propre                                                                                | SQY<br>Coordonnateur GUP<br>Responsable de projets transition écologique<br>AB Environnement | Ateliers participatifs                             | 1 fois par trimestre | Nombre de participants et évolution du nombre de déchets sur les espaces collectifs sur les semaines suivant l'action |
|                                                     | Garantir la propreté sur les nouveaux espaces                                      | Organisation de journées "propreté" type World Clean Up Day                                                                                        | Un quartier plus propre                                                                                | Coordonnateur GUP<br>Responsable de projets transition écologique<br>Plaisir en Transition   |                                                    |                      | Nombre de participants et évolution du nombre de déchets sur les espaces collectifs sur les semaines suivant l'action |
|                                                     |                                                                                    | Sensibilisation des habitants et implication des utilisateurs de ces nouveaux espaces et équipements (Plaine de jeux, place des 500 m2, commerces) | Des espaces agréables à vivre                                                                          | Coordonnateur GUP<br>Responsable de projets transition écologique<br>SQY                     | Ateliers ludiques<br><br>Mobilier urbain approprié |                      | Nombre de participants<br>Nombre de déchets sur les espaces<br>Nombre de déchets ramassés                             |
|                                                     |                                                                                    | Expérimenter le tri nomade sur les espaces publics                                                                                                 |                                                                                                        | Coordonnateur GUP<br>Responsable de projets transition écologique<br>JC Decaux / Citéo       |                                                    |                      |                                                                                                                       |

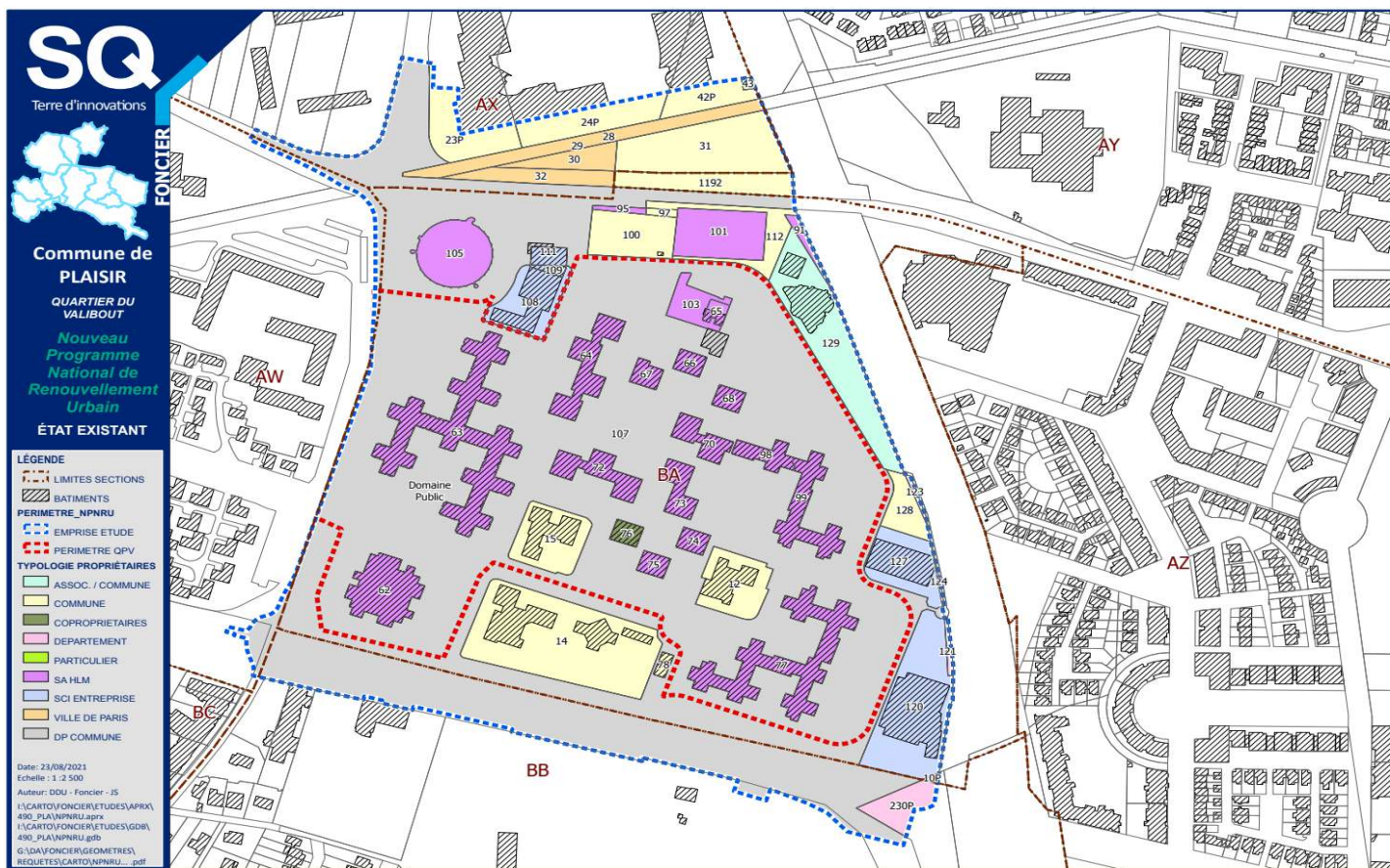
| Enjeux | Objectifs poursuivis                       | Action                                                                      | Résultats attendus                                                                            | Pilotes et partenaires                                       | Moyens mobilisés                                         | Echéance | Indicateurs de suivi et d'évaluation          |
|--------|--------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|----------|-----------------------------------------------|
|        | <b>Remédier à la présence de nuisibles</b> | Sensibiliser les habitants aux risques sanitaires pour eux et leurs enfants | Modification des comportements<br>Réduire la prolifération des nuisibles                      | Coordonnateur GUP<br>Service propreté Ville<br>Expert ad hoc | Campagne d'affichage<br>Ateliers participatifs           |          | Nombre de participants<br>Nombre de campagnes |
|        |                                            | Lutte contre la prolifération des rats au démarrage des travaux             | Eviter les populations de rats existantes et leur déplacement sur d'autres sites<br>Eradiquer | Coordonnateur GUP<br>Ville<br>SQY<br>Bailleur                | Mise en place de campagnes coordonnées entre les acteurs |          | Nombre de rats morts                          |

| Enjeux                                               | Objectifs poursuivis                                                  | Actions                                                                                                                                                                                                                        | Résultats attendus                                                                                                                | Pilotes et partenaires                                                                                                           | Moyens mobilisés                                                                                                                                                         | Echéance                                                                                                          | Indicateurs de suivi et d'évaluation                                                                                                    |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Améliorer la tranquillité publique et la vie sociale | Créer du lien entre les habitants                                     | Créer un conseil participatif                                                                                                                                                                                                  | Formalisation d'un groupe investi et relayant les besoins du quartier                                                             | Coordonnateur GUP                                                                                                                | Création d'un événement à la Maison du projet – GUP dating<br><br>Mise en place d'actions « aller vers » en pieds d'immeubles<br><br>Création d'une communication ad hoc | 04/2023                                                                                                           | Nombre de personnes mobilisées lors des événements<br><br>Nombre de personnes volontaires<br><br>Représentativité du quartier           |
|                                                      |                                                                       | Accompagner le projet urbain                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                   |                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                          |                                                                                                                   |                                                                                                                                         |
|                                                      | Permettre l'appropriation des nouveaux espaces et équipements publics | Créer des référents d'immeubles pour le suivi des points Tranquillité / Propreté/ Gestion encombrants ...                                                                                                                      | Bien communiquer autour des problématiques du quotidien à l'échelle des îlots résidentialisés                                     | Coordonnateur GUP<br>Bailleur                                                                                                    | Résid Managers                                                                                                                                                           | 04/2023                                                                                                           | Nombre de référents<br>Taux de participation des habitants<br>L'engagement dans le temps des référents                                  |
|                                                      |                                                                       | Créer des événements au sein du quartier permettant un meilleur vivre-ensemble                                                                                                                                                 | Créer une mixité et une solidarité entre les habitants ( <u>entre</u> les différentes communautés et âges)                        | Coordonnateur GUP<br>Bailleur<br>Associations du quartier<br>Conseil participatif                                                | Coordonnateur GUP<br>Bailleur<br>Associations du quartier<br>Conseil participatif<br>Budget dédié                                                                        | Tout au long de la démarche                                                                                       | Nombre de manifestations<br>Nombre de participants<br>Niveau de satisfaction<br>Niveau de représentativité des participants             |
|                                                      |                                                                       | Créer des événements avec les habitants pour accompagner - l'aménagement des espaces de convivialité extérieurs (Place des 500 m2, mail F. Mitterrand, ...) - la création de la future zone de commerces (Place des commerces) | Informers, recueillir les besoins et attentes des habitants<br>Prendre en compte les usages<br>Aménager et pérenniser des espaces | Coordonnateur GUP<br>Services ville<br>SQY<br>Architectes et experts ad hoc                                                      | Concertation<br>Ateliers de co-construction<br>Diagnostics en marchant<br>Animations (fresque, urbanisme transitoire ...)                                                | Tout au long de la démarche                                                                                       | Taux de participation<br>Nombre de réunions avec les habitants<br><br>Taux de satisfaction<br>Niveau de fréquentation des espaces créés |
|                                                      |                                                                       | Accompagner l'ouverture et l'attractivité du quartier                                                                                                                                                                          | Animer la maison du projet                                                                                                        | Etablir une programmation<br>Informers les habitants sur le projet et son état d'avancement<br>Impliquer l'équipe de la Mosaïque | Coordonnateur GUP<br>Agents<br>Mosaïque<br>Communication Ville                                                                                                           | Réunions<br>Ateliers participatifs<br>Expositions, Débats ...<br>Experts selon les sujets abordés<br>Budget dédié | Tout au long de la démarche                                                                                                             |

| Enjeux                                               | Objectifs poursuivis                                                     | Actions                                                                                                                                                                 | Résultats attendus                                                                                                                                                  | Pilotes et partenaires                                                                                             | Moyens mobilisés                                                                     | Echéance                                                                                     | Indicateurs de suivi et d'évaluation                                                                                                                 |
|------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Améliorer la tranquillité publique et la vie sociale | Accompagner l'ouverture et l'attractivité du quartier                    | Accompagnement de la création de jardins partagés et de jardins pédagogiques                                                                                            | S'approprier autrement son environnement de vie<br><br>Participer au développement durable                                                                          | Coordonnateur GUSP<br>Responsable de projets transition écologique<br>Plaisir en Transition<br>Education nationale | Ateliers participatifs                                                               | A partir de 2024 ?<br>Selon les étapes liées aux aménagements des espaces spécifiques dédiés | Nombre de participants (Public scolaire / familles)<br><br>Nombre d'ateliers<br><br>Les produits récoltés spécifiques<br>Pérennisation dans le temps |
|                                                      | Concevoir un lieu de convivialité avec les habitants                     | Accompagner les futurs usages de la future salle polyvalente                                                                                                            | Appropriation de l'équipement<br>Respect des lieux (règles communes)<br>Lieu de vie utile et utilisé<br>Organisation d'évènements familiaux                         | Coordonnateur GUP<br>Tissu associatif du quartier                                                                  |                                                                                      | A la livraison de l'équipement                                                               | Fréquentation<br>Types de publics<br>Taux de satisfaction                                                                                            |
|                                                      |                                                                          | Accompagner les futurs usages de l'espace dédié aux jeunes                                                                                                              | Appropriation de l'équipement<br>Respect des lieux (règles communes)<br>Lieu de vie utile et utilisé<br>Diminution du nombre d'actes d'incivilité et de délinquance | Coordonnateur GUP<br>Responsable de l'espace jeunes                                                                | Acteurs ville / Bailleur et intervenants extérieurs<br><br>Mobiliier<br>Budget dédié | A la livraison de l'équipement                                                               | Fréquentation<br>Nombre d'actes d'incivilités<br>Sentiment de sécurité et de bien-vivre renforcés<br>Taux de satisfaction                            |
|                                                      | Faire diminuer le sentiment d'insécurité et les incivilités au quotidien | Créer un comité de suivi spécifique chargé de coordonner l'action des différents partenaires attachés aux principes de tranquillité publique et de sécurité via le CISP | Meilleur partage des informations<br>Réactivité<br>Mise en place d'actions tournées vers les habitants et notamment les jeunes                                      | Coordonnateur GUP<br>Coordonnateur CISP                                                                            | Réunions mensuelles                                                                  | Tout au long de la démarche                                                                  | Nombre d'actions arrêtées<br>Diminution des incivilités                                                                                              |
|                                                      |                                                                          | Introduire le délégué cohésion police-population et articuler ses actions avec le Pôle Prévention-Médiation                                                             | Améliorer le dialogue Police-Population                                                                                                                             | Coordonnateur GUP<br>DCPP<br>Pôle Médiation<br>Coordonnateur CISP                                                  | Réunions et actions communes                                                         | Tout au long de la démarche                                                                  | Nombre d'actions communes mises en œuvre<br><br>Nombre de rencontres organisées avec la population                                                   |

| Enjeux                                               | Objectifs poursuivis                                                                         | Actions                                                                                                              | Résultats attendus                                                                                                                                                                                                                                             | Pilotes et partenaires                                                                                                                  | Moyens mobilisés                                                         | Echéance                    | Indicateurs de suivi et d'évaluation                                                               |
|------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Améliorer la tranquillité publique et la vie sociale |                                                                                              | Créer des événements rapprochant la population avec les services de secours (ex : Prox aventure, école des pompiers) | Changer le regard des habitants sur les interventions des forces de police et de sécurité civile                                                                                                                                                               | Coordonnateur GUP<br>Coordonnateur CISPD<br>Police Nationale<br>Police Municipale<br>Centre d'Incendie et de secours                    | Equipements d'accueil<br>Budget dédié<br><br>Prestataires Logistique DST | Tout au long de la démarche | Programmation établie<br>Nombre de participants                                                    |
|                                                      |                                                                                              | Mettre en place des événements en pieds d'immeubles et sur les espaces publics du quartier ouverts à toutes et tous  | Permettre aux habitants de tous les âges, origines et genres de s'approprier l'ensemble des espaces publics (droit à la ville pour toutes et tous)                                                                                                             | Coordonnateur GUP<br>Bailleur DFS<br>Tissu associatif<br>Manager de ville<br>Différents services municipaux (sport, culture, santé ...) | Réunions entre les partenaires<br><br>Budget dédié                       | Tout au long de la démarche | Programmation établie<br>Nombre de participants<br>Niveau de fréquentation dans les espaces        |
|                                                      | Co construire avec le bailleur une politique de développement social urbain dans le quartier | Elaborer une programmation en lien avec la TFPB                                                                      | Donner une meilleure du rôle du bailleur et de ses agents de proximité<br>Participer au mieux-vivre ensemble via des événements<br>Donner du sens et de la visibilité aux différents acteurs<br>Répondre à des besoins spécifiques identifiés dans le quartier | Coordonnateur GUP<br>Chef Politique de la Ville<br>Bailleur<br>Délégué du <a href="#">Préfet</a>                                        | Réunions<br>Actions communes<br><br>Budget TFPB                          | Tout au long de la démarche | Nombre d'actions programmées et réalisées<br><br>Nombre de participants<br>Enquête de satisfaction |

| Enjeux                                                                 | Objectifs poursuivis                                                         | Actions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Résultats attendus                                                                                                                                        | Pilotes et partenaires                                                   | Moyens mobilisés                                         | Echéance               | Indicateurs de suivi et d'évaluation                                                              |
|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'accompagnement des habitants | <b>Lisibilité du rôle des Résid managers</b>                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des évènements permettant la rencontre entre habitants et Résid managers (RM)</li> <li>Développer des outils de communication permettant de faire connaître le rôle du Résid manager</li> <li>Repositionner les loges des RM au sein du quartier</li> </ul>                                                                                                                                          | Meilleure connaissance mutuelle des intervenants pour une plus grande efficacité                                                                          | LRYE, ville, associations locales                                        | Equipe DSU, RSE, services communication, budget.         | Durée de la convention | Fiches actions à évaluer par trimestre                                                            |
|                                                                        | <b>Amélioration de l'information des locataires</b>                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Définir des règles de communication communes à l'ensemble des partenaires, pour tous les habitants</li> <li>Créer des outils et une instance partenariale permettant d'assurer le même niveau d'information entre les partenaires et une communication partagée auprès des habitants</li> <li>Adapter les méthodes de communication au public du Valibout (communication orale, graphisme, ...)</li> </ul> | <p>Meilleure connaissance des services proposés aux locataires</p> <p>Implication des habitants dans leur immeuble et leur quartier</p>                   | LRYE, ville, associations locales                                        | Panneaux d'affichage, outils et circuit de communication | Durée de la convention | Fiches actions à évaluer par trimestre avec satisfaction locataire                                |
|                                                                        | <b>Respect du règlement de l'immeuble (des règles de vie commune)</b>        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Rappeler les droits et devoirs du locataire (sensibilisations et recadrages) : déchets par les fenêtres, nourrissage de pigeons, conflits de voisinage, propreté et coûts induits...</li> <li>Mettre en place une Charte avec les habitants adaptée aux problématiques du territoire</li> </ul>                                                                                                            | Mieux vivre ensemble                                                                                                                                      | LRYE, Ville, SQY, PM, Ecoles, Associations, Conseil participatif         | Equipe LRYE                                              | Durée de la convention | Fiches actions à évaluer par trimestre avec satisfaction locataire sur la propreté et incivilités |
|                                                                        | <b>Prévention des impayés et des ménages en difficultés</b>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les locataires en difficulté</li> <li>Etudier et mettre en place des dispositifs spécifiques d'aides financières</li> <li>Mettre en place une commission locale d'impayés de loyer</li> </ul>                                                                                                                                                                                                   | Eviter l'expulsion des locataires                                                                                                                         | LRYE, CCAS, TAD, UDAF, CAF, CMP, EMP, Pôle Médiation                     | Suivi équipe DARL et RM                                  | Durée de la convention | Fiches actions à évaluer par trimestre avec indicateurs impayés                                   |
|                                                                        | <b>Accompagnement des nouveaux aménagements liés à la résidentialisation</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Identifier les espaces et la compétence d'entretien</li> <li>Impliquer les habitants dans la création des nouveaux aménagements</li> <li>Développer le sentiment d'appartenance et d'appropriation</li> <li>Créer un groupe de référents d'habitants par îlots</li> </ul>                                                                                                                                  | <p>Respect des nouveaux aménagements, propreté de la résidence</p> <p>Assurer la pérennité de ces investissements</p> <p>Obtenir le label écoquartier</p> | LRYE, Ville, SQY, Référents Immeuble, Associations, Conseil participatif | Projet ANRU éco quartier, équipe de proximité LRYE       | Durée de la convention | Fiches actions à évaluer par semestre                                                             |



### Entretien des espaces verts

#### Gestion ville de Plaisir :

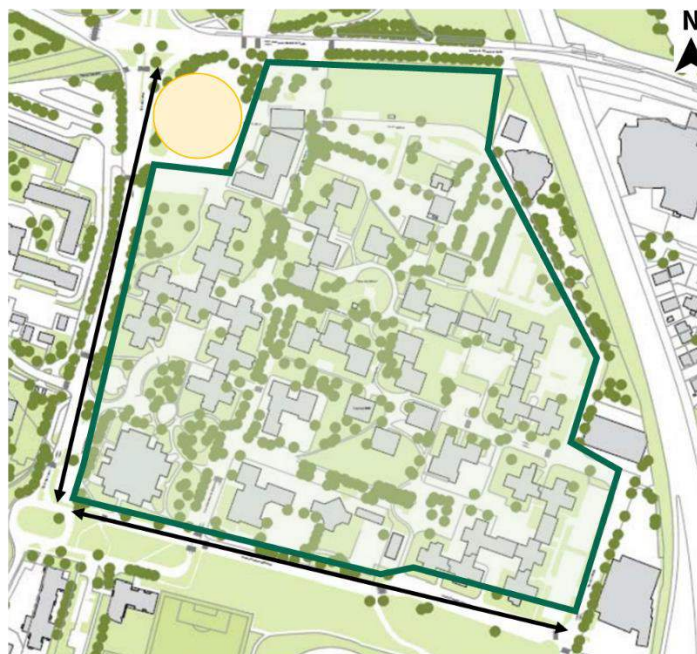
- **Espaces verts** : arbres, tonte (1X/3semaines) et entretien végétaux
- **propreté** : ramassage déchets pince et corbeilles (1,5 ETP), collecte encombrants (2X/semaine), balayeuse (1x/semaine) et ramassage caddies
- **Voirie** : petites réfections

#### Gestion SEPUR :

- **Propreté** : Balayeuse 1X/semaine dans le quartier et 1X/mois pour les voiries intercommunales
- **Ramassage OM** : 3X/semaine
- **Encombrants** : 1X/semaine

● Fauchage bailleur

↔ Voirie intercommunale gestion SQY



## La gouvernance :

### Les acteurs de la GUSP au Valibout

- L'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines au titre de ses compétences :

- Politique de la ville
- Renouvellement urbain
- Collecte des déchets
- Gestion des espaces verts et des Voiries d'intérêt communautaire
- Aménagement
- Gestion des réseaux : Assainissement, Eclairage public

➤ La ville de Plaisir au titre de ses compétences suivantes :

- Propreté
- Espaces verts
- Voirie
- Police municipale (SI3PC)
- Médiation
- Tranquillité publique (CISPD)
- Social

➤ Le bailleur Résidences Yvelines Essonne

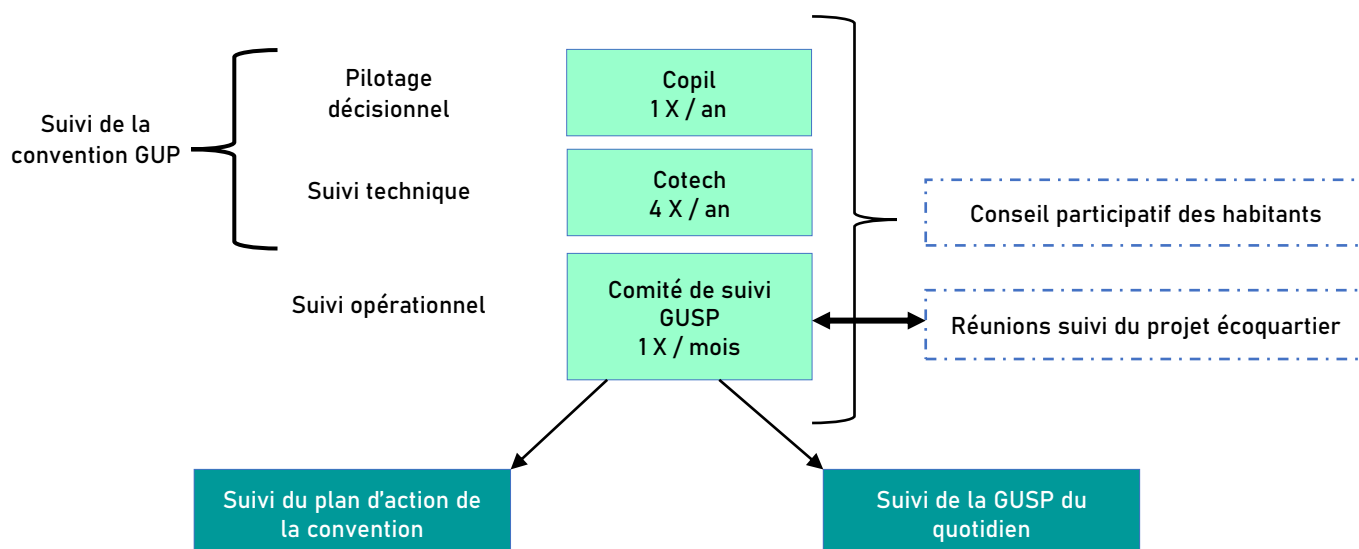
- Gestionnaire des bâtiments et des futurs espaces inscrits dans le cadre du projet de résidentialisation
- Gestionnaire foncier
- Maître d'ouvrage

➤ Le conseil participatif (habitants et associations) :

Afin d'assurer une pleine efficacité au dispositif, il est indispensable que les habitants et acteurs locaux du quartier puissent participer à la démarche de GUSP en tant qu'acteurs de leur cadre de vie. Le conseil participatif sera informé et associé à toutes les étapes de la démarche.

## Les instances de pilotage

### Schéma de la gouvernance GUSP du Valibout



## Le pilotage du projet :

### 1. Le pilotage décisionnel

Le comité de pilotage, de rythme annuel s'attache à valider les orientations et le programme annuel d'actions, effectuera les arbitrages sur des points bloquants ainsi que l'évaluation de la démarche (bilan annuel).

Il s'agit de prioriser, dimensionner, préciser et mettre en œuvre les actions et les projets concrétisant les conclusions de la concertation, des petits dysfonctionnements jusqu'à la mise en place de chantiers plus structurants.

Co-présidé par Mme le Maire et les élus référents du dispositif, le comité de pilotage réunit :

- Les élus concernés de la ville
- Le vice-président délégué à la Politique de la Ville *ou* Le vice-président délégué à l'habitat de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- Les directions concernées de la ville,
- Le bailleur,
- Les directions concernées de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- Les représentants des habitants (l'instance participative des habitants),
- Le préfet ou son représentant.

### 2. Le suivi technique

Le comité technique, de rythme trimestriel constitue l'instance de suivi opérationnelle de la démarche GUSP. Constitué de professionnels techniques et décisionnels des différents partenaires, il s'assure de la mise en œuvre effective des orientations et du programme d'actions :

- Les acteurs opérationnels des directions concernées de la ville
- Les acteurs opérationnels des directions concernées de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines
- Les acteurs opérationnels du bailleur, Les Résidences Yvelines/Essonne
- Les représentants du conseil participatif des habitants

Le comité technique est également chargé de rendre compte au comité de pilotage de son fonctionnement et des éventuelles difficultés constatées.

### 3. La coordination opérationnelle

Animé par le coordonnateur GUSP de la ville, la mise en œuvre opérationnelle des orientations et du programme d'action de la convention se fait lors de la réunion mensuelle. Elle constitue l'instance de conduite et de régulation opérationnelle de la démarche de GUSP.

## Le pilotage de la GUSP « du quotidien » :

Coordonnateur GUSP :

Le suivi et le pilotage de la GUSP est assuré par le coordonnateur GUSP de la ville.

Il est chargé de l'animation et du pilotage d'une réunion mensuelle réunissant l'ensemble des acteurs de la GUSP du quartier.

Cette réunion a comme objectif :

- ✓ Répondre aux dysfonctionnements constatés et faire le suivi des demandes en cours
- ✓ Signaler et demander des interventions sur l'espace public
- ✓ Assurer la coordination des différentes interventions sur le quartier
- ✓ Informer les participants des avancées du projet ANRU
- ✓ Assurer le suivi du plan d'action de la convention GUSP
- ✓ Proposer et mettre en œuvre des solutions permettant d'accompagner les nouveaux usages et anticiper de futures difficultés de gestion

Les participants à la réunion :

Les invités permanents :

- Services villes : service propreté, espaces verts, voirie, police municipale, médiation
- Le bailleur : responsable du patrimoine, directrice d'agence et chargé du développement social et urbain
- SQY : service déchets, service voirie et éclairage
- DDT des Yvelines : service SHRU/RU

Les invités selon l'ordre du jour :

- Services ville : scolaire, cabinet (politique de la ville), logement, CCAS, coordinateur du CISPD...
- Etat : Police nationale, Education nationale
- SQY : projet urbain, assainissement, voirie, éclairage public

Et tout autre acteur selon les sujets traités.

**Le budget :**

Les enjeux de la GUSP nécessitent la création d'un poste spécifique de coordonnateur du dispositif, dont le financement doit être étudié (mobilisation des crédits ANRU ; participation du bailleur via la TFPB ...), en lien avec les acteurs de proximité que sont le bailleur et le Pôle Médiation de la Ville.

Le financement de certaines actions permettant d'accompagner le dispositif GUSP prend également en compte les crédits spécifiques ANCT répondant aux objectifs du contrat de ville.

**TFPB**

Le plan d'abattement TFPB du bailleur, qui fait l'objet d'un dialogue avec la Ville, doit prendre en compte le plan d'actions de cette convention, issu d'un diagnostic partagé et d'ateliers collaboratifs – *Voir page 24*

## Préconisations et points de vigilance sur le projet urbain

- Travailler les emplacements des bornes enterrées en lien avec les habitants et prévoir une action de sensibilisation/formation à leur usage

- **Résidentialisation :**

Le projet urbain et la résidentialisation vont profondément impacter la gestion du quartier (entretien des espaces verts et propreté des espaces publics), avec une rétrocession de la gestion des espaces extérieurs du quartier des services de la ville vers le bailleur.

La réunion de coordination GUSP suit l'évolution du projet de résidentialisation afin que celui-ci prenne le mieux possible en compte les souhaits et usages des habitants.

Elle doit s'assurer de la bonne transition de gestion entre les différents acteurs et accompagner les habitants dans l'appropriation de ces changements au sein du quartier.

Il s'agit d'effectuer :

- Un plan de gestion des espaces résidentialisés et des espaces à l'interface entre les espaces résidentialisés et l'espace public
- Une démarche d'accompagnement pédagogique des habitants dans l'appropriation de ce nouveau type d'espace
- La veille auprès du bailleur pendant la phase de transition

## Suivi et évaluation du dispositif

Afin de mesurer l'impact et l'efficacité des actions mises en œuvre, les signataires devront mettre en place un bilan annuel de la démarche de Gestion urbaine et sociale de proximité, notamment en termes de mise en œuvre et de résultat qui seront proposés au comité de pilotage.

Préparé par le comité technique sur la base des travaux de la réunion GUSP opérationnelle, ce bilan passera en revue l'ensemble des priorités et actions prévues dans la convention pour l'année écoulée et proposera le cas échéant des adaptations ou révisions.

Sur cette base, le comité de pilotage procédera à des réajustements au regard des objectifs initiaux retenus.

➔ Les pilotes des actions doivent s'assurer du financement de celles-ci.

## Engagements collectifs

Collectivement, l'ensemble des partenaires s'engage :

- A mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs énoncés dans les programmes d'actions susvisés. Le financement de chaque action sera étudié en amont de sa mise en œuvre ;
- Conformément au principe qui fonde la gestion urbaine et sociale de proximité , à prendre en compte la spécificité du quartier et à faire évoluer les pratiques professionnelles dans le sens d'une territorialisation et d'une transversalité de l'action publique ;
- A renforcer la coordination des différents gestionnaires et des intervenants sociaux via des instances et des dispositifs appropriés ;

- A promouvoir les actions de communication, de consultation et de concertation en direction des habitants, attendu que la participation de ces derniers à la démarche est une condition essentielle de sa réussite.

## Engagements spécifiques des parties

### 1/ Engagements du bailleur

Le bailleur s'engage à :

- Gérer son patrimoine en assurant une GUSP de qualité (gestion des réclamations, relais d'information, ...)
- Participer aux coordinations techniques placées sous le pilotage de la ville
- Anticiper les enjeux en termes de gestion et d'usages
- Contribuer à améliorer le cadre de vie des habitants et à évaluer en continu leur satisfaction
- Soumettre son programme d'actions annuel au comité de pilotage

### 2 /Engagements de la ville

La ville s'engage à :

- Piloter et animer la démarche de GUSP en impliquant les habitants du quartier, notamment par la création d'un conseil participatif
- Faciliter les échanges grâce à la mise en place d'outils techniques et méthodologiques
- Coordonner les actions des différents services partenaires
- Mobiliser les associations du territoire
- Soumettre son programme d'actions annuel au comité de pilotage
- Evaluer le travail partenarial

### 3 /Engagements de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

L'agglomération s'engage à :

- Accompagner la démarche GUSP.
- Veiller à la mise en œuvre de la convention pluriannuelle ANRU et assurer l'articulation entre le projet de renouvellement urbain et le projet de gestion porté par la ville.
- Participer aux coordinations techniques placées sous le pilotage de la ville.
- Mobiliser les services gestionnaires (déchets, espaces verts et voiries d'intérêt communautaire, réseaux d'intérêt communautaire, mobilité) dans le cadre du plan d'actions et des groupes de travail.
- Mobiliser les équipes en charge de la rénovation urbaine, et leurs AMO – en particulier l'AMO OPCU et OPCIC – pour contribuer à la mise en œuvre du plan d'actions.

### 4/ Engagements de l'Etat

L'Etat s'engage à :

- Accompagner la démarche GUSP
- Soutenir la mobilisation de la Police nationale
- Mettre en œuvre les mesures de tranquillité et de sécurité publiques
- Etudier les demandes de subventions concourant à la mise en œuvre de la démarche GUSP, notamment déposées au titre du volet habitat/cadre de vie du contrat de ville de Plaisir

- Informer les partenaires des possibilités de financement pour les actions entrant dans le cadre de la présente convention
- A demander au bailleur la prise en compte des actions de gestion urbaine et sociale de proximité proposées par la Ville au titre de l'abattement TFPB, sous réserve de leur éligibilité et de leur compatibilité avec la programmation des parties à l'abattement de TFPB définie dans la convention d'utilité sociale du bailleur concerné.

### **Durée de la convention**

La convention est valable pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature.

Au cours de ce délai ou au terme de la durée de mise en œuvre de la présente, celle-ci pourra faire l'objet d'avenants qui permettront de modifier ou d'adapter les signataires, de modifier les territoires concernés ou de préciser les axes d'intervention.

Ces dispositions nouvelles devront être étudiées par l'ensemble des partenaires puis validées par le Comité de pilotage.

### **Signatures**